

# **REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

---

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le lundi 12 décembre 2022 à 18 heures.**

Affiché le 07 décembre 2022



### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 ;
- Approbation du rapport 2021 des mandataires de la commune de Burlats (SPL Eaux de Castres-Burlats) ;
- Approbation du rapport annuel 2021 SPL Eaux de Castres-Burlats pour la commune de Burlats ;
- Tarification de l'eau – Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession du service public de l'eau potable de la commune de Burlats à la SPL Eau de Castres Burlats ;
- Tarification de l'Assainissement - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession du service public de l'eau potable de la commune de Burlats à la SPL Eau de Castres Burlats ;
- Décision modificative n°3
- Admission en non-valeur
- Questions orales.